Image not found or type unknown

construction sur un terrain familiale

Par **falkone**, le **20/10/2011** à **13:55**

Bonjour,

Je vis actuellement encore dans un pavillon familiale qui appartient a 50% à mon grand père, 25% à ma mère et 25% à mon oncle. Je souhaite construire un étage supplémentaire dans se pavillon pour y vivre avec ma compagne. Ma question étant que ma compagne et moi ne sommes pas sur un terrain nous appartenant comment faire en cas de problème pour que nous ne soyons pas lésé ? car on ne veux pas investir dans des travaux pour après que tout sois aux noms des autres membres de ma famille et que nous n'ayons rien à notre nom.

Merci pour se site et à vous

Par **Domil**, le **20/10/2011** à **14:39**

Il faut faire une copropriété (comme un immeuble où il y a plusieurs appartement sur un seul terrain) au lieu d'une indivision, avec des lots privatifs et des parties communes
Donc vous allez devoir racheter une partie des parts des autres co-indivisaires. Allez voir un notaire

Par **falkone**, le **20/10/2011** à **14:57**

Es ce possible de faire cette solution et que mon grand père fasse une donation de son vivant d'une partie de son pourcentage ?

Par **Domil**, le **20/10/2011** à **15:27**

oui, en respectant les parts réservataires, en faisant une donation partage (attention sinon, au retour de baton à son décès)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés